

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juillet 2019



## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DU 31** Modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e) – Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juillet 2019

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2019 DU 20 approuvée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 4, 5 et 6 février 2019 ;

Vu le projet de délibération 2019 DU 31, en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de prendre acte du bilan de la mise à disposition du public et d'approuver la modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e) ;

Vu le dossier de modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e), mis à disposition du public du 19 mars au 19 avril 2019 et annexé au présent projet de délibération (annexe 1) ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e), annexé au présent projet de délibération (annexe 2) ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

La délibération 2019 DU 31, approuvée par le Conseil de Paris le 11 juillet 2019

Le projet de délibération 2019 DU 31, approuvé par le Conseil de Paris le 11 juillet 2019

Considérant la volonté de la Ville de Paris de promouvoir le logement et le logement social en application de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des dispositions renouvelées de son Programme Local de l'Habitat ;

Considérant l'ancienneté et la ténuité de l'erreur graphique marquant ces deux parcelles, destinées au logement social depuis l'arrêt du PLU ;

Considérant que l'absence d'observation du public n'est pas de nature à modifier le contenu du dossier de modification simplifiée du PLU de Paris mis à sa disposition ;


**Délibère :**

**Article 1 :** Il est pris acte du bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e), tel qu'il est établi dans l'annexe 2 à la présente délibération ;

**Article 2 :** Le Plan Local d'Urbanisme de Paris est modifié conformément aux documents compris dans le dossier de modification simplifiée annexé à la présente délibération : exposé des motifs et cartes générales de l'Atlas général du PLU (annexe 1) ;

**Article 3 :** La présente délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et dans la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, publiée au Bulletin Officiel de la Ville de Paris et transmise au Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**